

## LES ÉTABLISSEMENTS DU GHT 16

7 établissements de santé : Les centres hospitaliers d'Angoulême, Confolens, Ruffec, La Rochefoucauld, Grand Cognac, Sud Charente et Camille Claudel



**CENTRE HOSPITALIER ANGOULÊME**

Médecine Chirurgie Obstétrique/  
SSR<sup>[1]</sup>/USLD/EMS<sup>[2]</sup>  
1 164 lits & places  
2 499 professionnels de santé



**CENTRE HOSPITALIER CONFOLENS**

Médecine/USLD/EMS  
210 lits & places  
310 professionnels de santé



**Centre Hospitalier Ruffec Nord-Charente**

Médecine/Moyen séjour/EMS  
144 lits & places  
255 professionnels de santé



**Centre Hospitalier de La Rochefoucauld**

Médecine/USLD/EMS/SSIAD  
472 lits & places  
430 professionnels de santé



**Centre Hospitalier de Grand Cognac**

Médecine/Gynéco-Obstétrique/  
Long séjour/EMS  
601 lits & places  
901 professionnels de santé



**HÔPITAL DU SUD-CHARENT**

Médecine/USLD/EMS  
387 lits & places  
683 professionnels de santé



**Centre Hospitalier Camille Claudel**

Santé mentale/EMS  
467 lits & places  
957 professionnels de santé

[1] Soins de Suite et de Réadaptation [2] Etablissements Médico-Sociaux

## Chiffres clés

**7 établissements**  
**3 445** nombre de lits et places  
**6 035** professionnels de santé  
dont **5 564** non médicaux  
**471** médicaux

## LE GROUPEMENT HOSPITALIER DE TERRITOIRE DE CHARENTE



### ETABLISSEMENT SUPPORT CENTRE HOSPITALIER D'ANGOULÊME

Rond-Point de Girac  
CS 55015 Saint-Michel  
16959 ANGOULEME CEDEX 9

Secrétariat Général du GHT16

05 45 24 40 02

Chacun doit recevoir le juste soin, au bon endroit, au bon moment, par le bon professionnel de santé

**GHT de Charente**  
Groupement Hospitalier de Territoire

**GHT de Charente**  
Groupement Hospitalier de Territoire

## POURQUOI ?

La LOI n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé (art. 107) impose la création de groupements hospitaliers de territoire pour tous les établissements de santé publics

## SES MISSIONS ?

- Faciliter la prise en charge et le parcours de soins des patients du territoire :
  - Définition d'un projet médico-soignant partagé
  - Conventions d'association avec le CHU de Poitiers et l'HAD de la Mutualité de Charente
- Mutualiser certaines fonctions :
  - Plateaux techniques (imagerie, laboratoire, pharmacie)
  - Fonction achat : l'établissement support (CHA) passe les marchés pour tous les autres établissements du GHT
  - Convergence des systèmes d'information des établissements membres du GHT / Mise en place d'une équipe informatique de territoire
  - Mise en place d'un département d'information médicale de territoire
  - Développer des formations professionnelles à l'échelle du territoire
  - Coordonner les instituts et écoles de formation
  - Développer une politique qualité commune

## SON FONCTIONNEMENT ?

- Le CHA est désigné établissement support du GHT permettant le fonctionnement des activités mutualisées
- 6 instances sont mises en place pour définir ensemble les axes et la stratégie à adopter
  1. Le comité stratégique : le président est le directeur de l'établissement support
  2. Le collège médical
  3. La commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques
  4. Le comité territorial des élus locaux
  5. Le comité des usagers
  6. La conférence territoriale de dialogue social



LE GHT DE CHARENTE S'APPUIE SUR UN PROJET MÉDICAL PARTAGÉ DE TERRITOIRE ET UN PROJET DE SOINS PARTAGÉ, VALIDÉS PAR L'ARS (AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ) EN DÉCEMBRE 2017 ; CECI AFIN D'ORGANISER ET FLUIDIFIER LES PARCOURS DES PATIENTS

## FILIÈRES MÉDICO-SOIGNANTES

Le projet médico-soignant est construit dans le but d'améliorer la qualité de prise en charge des usagers, quels que soient leur mode d'admission et leur lieu d'accueil ou d'hébergement sur le territoire. Il prévoit aussi les moyens d'accompagner les professionnels en exercice ou en devenir.

## ● Projet Médical Partagé (PMP)

11 filières médicales permettent une offre graduée sur le territoire

- Urgences et soins non programmés
- Cardiovasculaire
- Neurovasculaire AVC
- Endocrinologie-nutrition
- Chirurgies
- Cancérologie
- Périnatalité
- Personnes âgées
- Santé mentale
- Addictologie
- Hépto-gastroentérologie

Henri habite près de Barbezieux. Il a 91 ans et vient de faire une mauvaise chute.

Il est transporté aux urgences des Hôpitaux du Sud Charente. On lui fait des examens, il passe un scanner.

Henri doit être transféré au centre hospitalier d'Angoulême pour être opéré en orthopédie. Tout s'est bien passé, Henri peut sortir de l'hôpital.

Il pourra bénéficier du suivi post opératoire aux Hôpitaux du Sud Charente, près de chez lui, grâce à l'organisation d'une consultation spécialisée proposée par un chirurgien du Centre Hospitalier d'Angoulême.

## Deux exemples

Léa habite à Ruffec. Elle est enceinte.

Grâce aux coopérations mises en place par le GHT de Charente, Léa peut effectuer son suivi de grossesse, ses examens, ses échographies au Centre Périnatal de Proximité (CPP) du Centre Hospitalier de Ruffec, près de chez elle.

Elle est accompagnée par une sage-femme qui est en lien permanent avec le centre hospitalier d'Angoulême.

Pour son accouchement, au centre hospitalier d'Angoulême, Léa sera prise en charge par l'équipe de maternité qui aura accès à toutes les informations sur son suivi.

## ● Projet de Soins Partagé (PSP)

Le projet de soins partagé (PSP) est une réalisation collégiale autour d'un même objectif : « le prendre soin ». Il est articulé au projet médical partagé.

Il se compose de 3 grandes orientations et 13 axes de travail :

- Suivi du patient diabétique
- Consultation post AVC
- Suivi des patients en soins palliatifs
- Prévention et éducation des patients à risque
- Politique partagée de la PEC en éducation thérapeutique
- Politique de PEC des plaies chroniques et des escarres
- Accueil et tutorat des étudiants
- Promotion de la bientraitance
- Sécurité de la prise en charge médicamenteuse dans les structures médico-sociales
- Développement des compétences
- Recherche paramédicale
- Pratiques soignantes non médicamenteuses
- Accès aux soins somatiques pour les patients atteints de troubles psychiatriques
- Politique commune de PEC du patient atteint d'addiction

La finalité du PSP est d'unir les forces existantes, de rassembler les compétences et les expertises, de partager les idées créatives et d'harmoniser les pratiques professionnelles dans le but d'améliorer la qualité d'accueil et de prise en charge des usagers, quels que soient leur mode d'admission et leur lieu d'accueil ou d'hébergement sur le territoire. Il prévoit aussi les moyens d'accompagner les professionnels en exercice ou en devenir, sans oublier les étudiants. Le projet de soins partagé a été fédérateur pour l'ensemble des participants.